



-Règlement Particulier-

Article 1.

La 2^{ème} étape du Trophée Régional Jeunes de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton se déroulera le Samedi 17 et le Dimanche 18 novembre 2018 au Stade Universitaire, 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand. Le tournoi se déroulera sur deux gymnases présents sur le même site, l'un en face de l'autre. Le club organisateur est le Clermont Université Club Badminton (CUC Badminton).

Le tournoi est enregistré sur la base de donnée fédérale Poona sous le numéro 1801298.

Les juges-arbitres sont Sophie BLUY (Juge-Arbitre principale) et Maryvonne GIRARDIN.
Le responsable du tournoi (GEO) est Jérémy SIROUX.

Article 2.

Le tournoi est ouvert aux licenciés des catégories poussins, benjamins et minimes licenciés pour la saison 2018-2019 dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton et à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton. Les licenciés de la catégorie minibad sont eux aussi autorisés à jouer, mais devront s'inscrire en catégorie poussin. Chaque participant doit être en règle vis-à-vis du règlement médical fédéral et ne doit pas faire l'objet de sanction l'interdisant de participer à des compétitions. Les vérifications seront faites sur Poona avant le tirage au sort.

Sur cette deuxième étape, les jeunes pourront s'inscrire dans les disciplines : simple homme/simple dames **et/ou** double hommes/double dames.

Article 3.

Les inscriptions sont à envoyer en complétant la fiche d'inscription fournie. Cette dernière doit être envoyée à : cucbadjeunes@gmail.com avant le **samedi 10 novembre 2018, 23h, délai de rigueur**. Les inscriptions seront prise en compte par ordre d'arrivée. Les droits d'engagements sont de 7€ pour un tableau et de 11€ pour deux tableaux (à régler par chèque bancaire ou espèces le jour J lors du pointage à la table de marque).

Article 5.

Le tirage au sort se fera le lundi 12 novembre 2018, en prenant en compte le classement CPPH du joueur (ou en prenant la somme des CPPH de la paire, dans le cas des doubles) à la date du 03 novembre 2018, soit J-14 avant la compétition.

Article 6.

Pour des raisons d'organisation et de bon déroulement du tournoi, le nombre de participants est limité à 144 joueurs.

Article 7.

- **En simple**, les tableaux seront limités à 24 joueurs, répartis en Top A et Top B à partir de 15 joueurs.
- **En double**, les tableaux seront limités à 12 paires.

Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seuls les meilleurs joueurs ou paires seront retenus (respectivement au classement CPPH). Les têtes de série seront désignées à la date limite d'inscription par le(s) Juge-Arbitre(s) selon le classement CPPH. Pour les doubles, c'est la somme des CPPH qui déterminent les têtes de série.

Article 8.

Les convocations seront transmises plusieurs jours avant la compétition par courrier électronique (à l'adresse électronique indiquée sur la feuille d'inscription). Les joueurs doivent arriver à leur heure de convocation. En cas de retard, ou de quelconque problème, il appartient à chacun de faire le nécessaire pour prévenir l'organisation, joignable au 06 49 79 95 90 (Jérémy SIROUX - GEO) ou par mail à cucbadjeunes@gmail.com.

Article 9.

Dès son arrivée dans la salle et avant toute chose, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.

Le joueur dispose de trois minutes, à l'appel de son nom pour, dans l'ordre :

- venir chercher la feuille de match auprès de la table de marque
- se rendre sur le terrain indiqué en présence de tous les accessoires nécessaires
- tester les volants
- finir de s'échauffer

Tout joueur ne répondant pas à l'appel pour son match passées cinq minutes et trois appels de son nom, pourra être déclaré forfait pour ce match.

Article 10.

La salle principale disposant de 12 terrains de badminton sera modulée de la manière suivante :

7 terrains praticables, 3 terrains non praticables (espace joueurs/restauration), 2 terrains d'échauffement

La salle annexe (à 20m) disposant de 4 terrains de badminton sera modulée de la manière suivante :

4 terrains praticables, pas de terrain d'échauffement.

Le club organisateur se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier le nombre de terrains jouables.

Article 11.

En cas de forfait, quelque soit leur nature, il incombe aux joueurs de le signaler dans les plus brefs délais au club organisateur, dont les coordonnées sont citées à l'article 3 du présent règlement.

Au delà de la date de confection des tableaux, fixée au lundi 12 novembre 2018, tout forfait devra être justifié sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical par exemple). Ce justificatif doit être envoyé dans les 5 jours suivants la compétition à Sophie BLUY à l'adresse mail : sophie.bluy@badminton-aura.org.

Article 12.

Un joueur pourra être remplacé avec l'accord des Juges-Arbitres et des joueurs concernés. Ces remplacements seront effectués avec des joueurs en liste d'attente, s'il y a, et uniquement si le tableau concerné n'a pas encore débuté.

Article 13.

Les joueurs désirant s'absenter du gymnase, quelque soit la raison devront **obligatoirement** le signaler à la table de marque **et** aux Juges-Arbitres. Ce sont ces derniers qui approuveront ou non l'absence momentanée du joueur.

Article 14.

Un échancier prévisionnel des matchs sera affiché dans le gymnase. Ces horaires seront donnés à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de l'évolution des matchs. Il appartiendra donc à chacun de se tenir au courant de l'évolution et de rester prêt pour jouer son match.

Article 15.

Les matchs se dérouleront selon les Règles Officielles du Badminton en vigueur à la date du tournoi. La compétition respectera quant à elle le Règlement Général des Compétitions de la Fédération Française de Badminton qui sera appliqué par les Juges Arbitres du tournoi.

Les matchs seront en auto-arbitrage. Toutefois, certains matchs pourront être arbitrés par des arbitres officiels de la Fédération Française de Badminton. Si litige il y a entre deux joueurs, ces derniers pourront faire la demande auprès de la table de marque que leur match soit arbitré par un arbitre officiel. L'acceptation de telle demande restera à la charge des Juges-Arbitres de la compétition.

Article 16.

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera le Forza S-6000 en vente à la table de marque au prix de 25€ le tube de 12 volants.

Article 17.

Le conseil est strictement interdit pendant et entre les points pour toutes les catégories d'âges. Il reste autorisé aux pauses de milieu et d'entre-deux sets. Les encouragements sont eux possibles entre les points, dans la limite du raisonnable, bien évidemment.

Article 18.

Tout volant touchant une structure fixe ou amovible de la salle (plafond, éclairages, panneaux de basket ou autre) sera considéré « let » pour le premier service puis « faute » pour le service immédiatement après. En jeu, le volant sera directement considéré « faute ».

Article 19.

Seul un représentant d'un club ou comité dûment identifié pourra faire une réclamation auprès de la table de marque. Les coachs se devront d'être vêtus d'une tenue correcte, à savoir tenue de sport et pantalon.

Article 20.

Toutes les personnes présentes dans le gymnase se doivent de respecter le comité d'organisation, le présent règlement, les affichages de sécurité et la propreté des lieux. En particulier, il est strictement interdit de fumer dans le gymnase, les locaux attenants (vestiaires, buvette, ...) mais aussi dans le parc du stade.

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking, vestiaires...).

Article 21.

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'un responsable de club/comité, dûment identifié auprès de la table de marque, pour toute la durée de la compétition. Le club organisateur décharge toute responsabilité en cas de problème.

Article 22.

Tout joueur, coach ou membre du public est susceptible d'être pris en photo et/ou filmé durant le tournoi. Les photos et vidéos pourront être diffusées sur les différents support de communication du club :

- site Internet (*www.cucbadminton.com*)
- page Facebook (*CUC Badminton*)
- chaine Youtube (*CUC Badminton*)

À la demande du joueur, toute photo ou vidéo le concernant et diffusée sur un des supports cités ci-dessus pourra être retirée.

Article 23.

Toute décision des Juges-Arbitres est sans appel.

Article 24.

Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci ne s'applique pas seulement aux joueurs sinon à toutes les personnes présentes au sein des infrastructures de la compétition. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.

**La Juge-Arbitre Principale,
Sophie BLUY**

**Le responsable du tournoi,
Jérémy SIROUX**

